



Monsieur le Maire de La Trinité
19 rue de l'Hôtel de ville
BP 29
06341 La Trinité cedex

Paris, le 8 février 2018

Monsieur le Maire,

Informée par la presse de la décision de votre conseil municipal du 14 décembre concernant l'accès à votre médiathèque municipale, notre association a jugé qu'il était de son devoir d'alerter devant le précédent ainsi constitué.

Ce précédent ne réside pas dans l'introduction d'un tarif spécifique pour les personnes non domiciliées dans la commune, ce qui à notre grand regret a été institué dans un certain nombre de collectivités.

À notre connaissance, ce qui est sans précédent en France, c'est de conditionner de façon permanente l'accès aux locaux d'une bibliothèque ou médiathèque municipale ou intercommunale à une inscription payante pour les personnes domiciliées dans une autre commune.

Le manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique^[1], qui est une référence à l'échelle internationale, proclame que « *les services qu'elle assure sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale.* » Un texte de référence français faisant toujours autorité, la *Charte des bibliothèques*^[2] publiée par le Conseil Supérieur des bibliothèques, précise que « *la consultation sur place des catalogues et des collections doit être gratuite pour l'usager.* »

En outre, depuis l'adoption de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 sur la lutte contre les discriminations, le « lieu de résidence » fait partie des critères susceptibles de constituer une discrimination.

Au-delà de la discrimination dans l'accès à la culture et à la connaissance qui n'a pas échappé à de nombreux observateurs, nous voudrions rappeler que les bibliothèques et médiathèques sont des espaces publics ouverts à tous qui constituent des lieux irremplaçables de liberté individuelle et collective. Ceux-ci sont particulièrement importants pour les adolescents et jeunes adultes, pour les élèves et étudiants qui trouvent là, les espaces de travail dont ils ont besoin, dans un cadre d'offre culturelle et scientifique sans équivalent à la ville comme à la campagne.

Toute mesure de sélection à l'entrée des locaux apparaît dans ce contexte comme profondément choquante. Rappelons que les statistiques établies par le ministère de la Culture avec l'aide des collectivités territoriales témoignent de la constance de la fréquentation des bibliothèques publiques en termes d'entrée dans les locaux, une partie seulement des personnes fréquentant disposant d'une carte d'inscription. « Libre accès » pourrait être la devise des bibliothèques.

.../...

[1] <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001121/112122fo.pdf>

[2] http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/textes_reference/charte_bibliotheques91.pdf

.../...

Exerçant pour leur immense majorité dans des collectivités territoriales ou des services de l'Etat, les professionnels que nous représentons sont bien sûr conscients des charges que représente la gestion des bibliothèques, dans un contexte budgétaire dont chacun sait qu'il est contraint. Aussi votre commune s'enorgueillit-elle à juste titre de la qualité de sa médiathèque et nous saisissons l'occasion de ce courrier pour vous adresser nos compliments pour la constance de cette politique.

Le fait que des personnes étrangères à une commune fréquentent une bibliothèque qui y est située est d'une grande banalité. La notion de proximité est essentielle pour ce type de service : proximité du domicile mais aussi du lieu de travail ou d'étude, du lieu de loisir. Tous les géographes savent que les mobilités journalières ou hebdomadaires des populations ne tiennent pas compte des limites communales.

C'est pourquoi c'est l'ensemble des communes d'un même espace urbain qui se retrouvent solidaires, qu'elles l'aient choisi ou non, dans l'accueil des différents publics. Le cadre intercommunal offre de nombreuses possibilités pour partager, conjuguer, harmoniser les efforts de chaque commune en tenant compte des mobilités réelles des populations. Notre association s'est particulièrement investie sur cette question et propose d'ailleurs aux collectivités une boîte à outils^[3].

Nous formons le vœu que soient trouvées des solutions rendant à votre médiathèque le rôle irremplaçable qu'elle tenait, dans le cadre de votre belle agglomération.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Xavier Galaup, président



[3] www.bibenreseau.abf.asso.fr